

## Quels sont les grands types de handicap ?



### Handicap moteur

Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, à conserver ou changer de position et à effectuer certains gestes. Elles ont parfois des difficultés à parler..

Ex. : lombalgie, troubles musculo-squelettiques, rhumatisme, malformation, paralysie, accident vasculaire cérébral...



### Maladies invalidantes

Les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.

Ex. : hypertension, insuffisance cardiaque, sclérose en plaques, cancer, diabète, allergie, eczéma, épilepsie, spondylarthrite ankylosante...



### Handicap psychique

Le handicap psychique se caractérise par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration.

Ex. : névrose, trouble obsessionnel compulsif, phobies, addictions, dépression...



### Handicap auditif

Le handicap auditif se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.

Ex. : acouphène ou surdité légère à profonde.



### Handicap mental

Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

Ex. : trisomie 21, syndrome de l'X fragile...



### Handicap cognitif

Le handicap cognitif se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquérir et de traiter des informations.

Ex. : troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique...



### Handicap visuel

Le handicap visuel a de nombreuses origines : congénitale, due à une maladie ou à un accident. Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

Ex. : myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme...

SUIVEZ  
LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



#team  
HCL

© HCL - DPA/SSST/DMC - PAO : DN - 09/24



# Travailler en situation de handicap

Parce que le handicap  
est multiple...  
...chaque situation est unique.

13 hôpitaux,  
120 services de soins,  
160 métiers, les HCL  
ce sont des centaines  
d'opportunités,  
et encore plus à inventer.

**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

teamhcl.chu-lyon.fr

# L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE

## Handicap au travail : de quoi parle t-on ?

Selon la loi du 11 février 2005, le handicap se définit comme une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société causée par une altération importante et durable d'une fonction physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.

Le handicap est souvent mal compris. Il recouvre une grande diversité de situations, avec des impacts variables sur l'emploi.

Plus précisément, c'est l'interaction entre la personne et son environnement de travail qui permet de déterminer s'il y a une situation de handicap au travail.

Le handicap au travail doit donc être considéré comme situationnel.

## La politique handicap des HCL et maintien en emploi

Les Hospices Civils de Lyon s'engagent à accompagner les professionnels en situation de handicap et leur permettre de bénéficier de solutions sur mesure pour travailler dans un environnement adapté.

Cela est rendu possible grâce à une approche pluridisciplinaire et à la collaboration de différents acteurs au sein de l'institution.

Chaque année, les HCL investissent plus de 3 millions d'euros pour accompagner leurs professionnels, financer des prestations et/ou du matériel. Les mesures mises en place sont variées et adaptées à chaque situation.

Par ailleurs, l'institution est conventionnée avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) depuis plus de 10 ans.

Les HCL organisent également des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître les différentes formes de handicap, changer les perceptions et lutter contre les stéréotypes. Des événements et animations sont organisés tous les ans lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Près de **80%** des handicaps ne sont pas immédiatement visibles

**50%** des personnes actives seront touchés par une situation de handicap au cours de leur vie

**85%** des personnes handicapées le deviennent au cours de leur vie

Source : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).  
Guide de l'accompagnement des personnes en situation de handicap invisible. Version révisée le 20 mars 2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

## Pourquoi faire reconnaître son handicap ?

Si une maladie ou une déficience rend votre travail difficile, même partiellement, vous pouvez demander la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Cette démarche est strictement personnelle et confidentielle.

La RQTH vous donne des droits, notamment l'accès à des mesures compensatoires pour sécuriser ou réorienter votre parcours professionnel.

## GRÂCE À LA RQTH...

- Je peux bénéficier d'une étude de mon poste de travail et d'un aménagement adapté : achat de matériels pour le travail en présentiel ou à domicile (télétravail), temps partiel de droit, etc.
- Je peux être accompagné pour réfléchir à mon avenir et construire un parcours professionnel en tenant compte de mon état de santé et de mes compétences : bilan de compétences, période de professionnalisation, formation, etc.
- Je peux bénéficier d'une aide financière complémentaire pour mes prothèses auditives.
- Je peux trouver des solutions pour faciliter mes déplacements domicile/travail et professionnels.

## EN PRATIQUE

Pour faire une demande de RQTH, vous pouvez contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département. Vous pouvez aussi vous adresser au service social du travail ou au service de médecine et santé au travail. La MDPH évaluera ensuite votre demande.

## Halte aux idées reçues...

### Le statut de travailleur handicapé est-il confidentiel ?

Oui, il est confidentiel. Vous n'êtes pas obligé d'en informer votre employeur sauf si vous souhaitez mobiliser des aides.

### Ce statut peut-il être un frein dans mon évolution de carrière ou une mutation ?

Non, au contraire. La reconnaissance de votre handicap permettra de prendre en compte votre état de santé dans votre parcours professionnel.

### Les agents qui m'entourent seront-ils mis au courant de ma situation ?

Les informations sont confidentielles. Toutefois, si cela impacte le collectif de travail, les modalités peuvent être partagées avec l'équipe, avec votre accord, sans mentionner la nature du handicap.

ET APRÈS ?

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser sur votre site à la direction des ressources humaines, aux médecins du travail, aux conseillers conditions de travail, aux assistants de service social du travail et aux conseillers formation carrière.

Vous trouverez leurs coordonnées sur Pixel dans la rubrique Vie pro > Vos conditions de travail > Travailler en situation de handicap aux HCL

Vous pouvez aussi contacter le référent handicap central : [hcl.referent-handicap@chu-lyon.fr](mailto:hcl.referent-handicap@chu-lyon.fr)